

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **20 décembre 2021** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard  
Siège #2 - Renald Béliveau  
Siège #3 - Richard Boivin  
Siège #4 - Réal Cameron  
Siège #5 - Réjean Boulanger  
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Martine Brouard. Lynda Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE SÉANCE**

L'avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil. Art. 156 CM.

Après la vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte. La présence du public aux séances du conseil est de nouveau interdite à partir 20 décembre 2022. La séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway sera enregistrée. Un enregistrement audio sera mis sur le site web de la municipalité.

**2 - Renonciation de l'avis à convocation**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

**2021-12-272**

**3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2021-12-273**

**4 - Remise de la bourse à 4 finissants du secondaire 5 année 2021-2021 de Stornoway ayant obtenu leur diplôme pour souligner leur réussite scolaire.**

La remise a été annulée puisque la présence du public aux séances du conseil est de nouveau interdite à partir 20 décembre 2022. Nous reportons la remise en présentiel 2022. Sinon le chèque leur sera envoyé par la poste.

**2021-12-274**

**5 - Séance extraordinaire d'adoption du Budget 2022 le 24 janvier 2022**

L'adoption du Budget 2022 se fera le lundi 24 janvier 2022 à 19 h 30.

**2021-12-275**

**6 - Résolution d'adoption du calendrier des séances ordinaires de l'année 2022**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022. Ces séances se tiendront le lundi (sauf exception) et débuteront à 19 h 30 :

- - Lundi 10 janvier
  - Lundi 7 février
  - Lundi 7 mars
  - Lundi 4 avril
  - Lundi 2 mai
  - Lundi 6 juin
  - Lundi 4 juillet
  - Lundi 8 août (vacances estivales)
  - Mardi 6 septembre (5 septembre : Fête du travail)
  - Lundi 3 octobre
  - Lundi 7 novembre
  - Lundi 5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2021-12-276**

**7 - Résolution pour rembourser les achats payés par Catherine Patry pour le village de Noël 2021 et réserver le solde non dépensé du 400. \$ pour l'achat de contre-plaqué pour la confection de pingouins en bois.**

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout des factures payées par Catherine Patry 369,54 \$ et réserve le solde non dépensé de 30.46 \$ déjà budgété pour des achats futurs;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2021-12-277**

**8 - Résolution pour renouvellement de la licence pour le conseil sans papier Weblex CSP**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway s'est dotée d'un système de sauvegarde, d'archivage, de gabarits (Conseil sans papier) en 2015, #2014-12-235;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Weblex, fournisseur de la plateforme Conseil sans papier, a présenté le renouvellement pour 2022 de la licence annuelle au

coût avant taxes de 2 648,48 \$ incluant une augmentation de l'indice des prix à la consommation de septembre 2022 de 4,40% au montant de 103,18 \$, l'hébergement au coût de 12,95 \$/ mois et l'application sécurisée avec certificat SSL, 45 \$ par année;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le renouvellement de l'application Conseil sans papier pour l'année 2022 au coût de 3 245,00 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Traitement des données Conseil sans papier n°02-130-00-452*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2021-12-278**

**9 - Résolution pour accepter le renouvellement de l'offre de service d'Infotech pour l'année 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway est en relation contractuelle avec Infotech concernant l'entretien et le soutien du logiciel municipal Sygem;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Infotech a présenté le renouvellement pour 2022 de la licence annuelle au coût avant taxes de 5 825,00 \$;

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le renouvellement pour l'année 2022 au coût de 6 697,00 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Contrat informatique n° 02-190-00-414*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2021-12-279**

**10 - Résolution pour verser la contribution de l'année 2022 municipale à la Route des Sommets selon l'entente de 3 ans 2021-2023**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway est sur le parcours de la route thématique Route des Sommets;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière annuelle soutient le développement et la mise en marché de la Route des Sommets;

CONSIDÉRANT QUE la halte routière de la Route des Sommets est maintenant aménagée dans l'Aire d'information et de détente de Village-relais sur la Route 108 Est;

Il est proposé par Linda Bouchard

QUE la Municipalité de Stornoway autorise le paiement de la 2/3 contribution selon l'entente de trois ans pour la Route des Sommets d'un montant de 551,49 \$

QUE ce montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Cont Route des Sommets n°02-701-20-970*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2021-12-280**

**11 - Résolution pour verser le 1er versement de déneigement à Excavation Clément Duquette pour 2021-2022**

Il est proposé par

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le 1er versement de déneigement à Excavation Clément Duquette pour 2021-2022;

QUE ce montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Contrat enlèvement neige-chemin n° 02-330-00-443*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2021-12-281**

**12 - Comptes à payer au 20 décembre 2021**

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2021-12-282**

**13 - Résolution pour transférer 100 000. \$ du compte Avantage au compte opération de la municipalité de Stornoway**

Résolution pour transférer 100 000. \$ du compte Avantage au compte opération de la municipalité de Stornoway

CONSIDÉRANT QUE les sommes disponibles dans le compte chèque sont insuffisantes pour les obligations de décembre 2021 et janvier 2022;

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le virement de 100 000 \$ du compte Avantage au compte chèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**14 - Varia**

Aucun sujet ajouté.

**15 - Période de questions**

Aucune question de l'assistance.

**2021-12-283**

**16 - Cloture et levée de la séance**

Il est proposé par Réal Cameron et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée à 19 h 38.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

**Martine Brouard,**  
Maire

---

**Lynda Fillion,**  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Martine Brouard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.